

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Météo-France

Commissariat général au développement durable

**Décision n° 2013-6775 du 22 novembre 2013 portant modification de la décision n° 2013-5549 du 18 septembre 2013 portant délégation de signature**

NOR : DEVD1328732S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général par intérim de Météo-France,  
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;  
Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses titres I<sup>er</sup> et III ;  
Vu l'arrêté du 18 septembre 2013 portant nomination du directeur général par intérim de Météo-France ;  
Vu la décision n° 2013-5549 du 18 septembre 2013 portant délégation de signature,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

À l'article 17 de la décision n° 2013-5549 du 18 septembre 2013 susvisée, les mots : « M. Marc GILLET, chef du département des affaires internationales » sont remplacés par les mots : « M. Bernard STRAUSS, chef du département des affaires internationales ».

Article 2

Les paragraphes II, III, IV, V et XIII de l'article 22 de la même décision sont ainsi rédigés :

« II. – M. Yves GLEYZES, directeur technique, au titre de la direction technique, de la direction des systèmes d'observation et de la direction des systèmes d'information.  
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GLEYZES, Mme Françoise RUIZ, directrice des systèmes d'observation, et, en son absence ou si elle est empêchée, M. Dominique DAVRINCHE, directeur adjoint de la direction des systèmes d'observation.  
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GLEYZES, M. Emmanuel LEGRAND, directeur des systèmes d'information, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Matteo DELL'ACQUA, directeur adjoint de la direction des systèmes d'information.  
III. – M. François LALAURETTE, directeur de la production, au titre de la direction de la production, de la direction de la prévision et de la direction de la climatologie, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Dominique ANDRE, directeur adjoint de la production.  
En cas d'absence ou d'empêchement de MM. François LALAURETTE et Dominique ANDRE, M. Jean-Marie CARRIERE, directeur de la prévision, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Cyrille HONORE, directeur adjoint opérations de la direction de la prévision.  
En cas d'absence ou d'empêchement de MM. François LALAURETTE et Dominique ANDRE, M. Patrick JOSSE, directeur de la climatologie.  
IV. – M. Philippe BOUGEAULT, directeur du Centre national de recherches météorologiques, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Marc PONTAUD, directeur adjoint du Centre national de recherches météorologiques.

« V. – M. Jean-Marc BONNET, directeur de l'École nationale de la météorologie, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Didier REBOUX, directeur adjoint de l'École nationale de la météorologie. »  
« XIII. – Mme Marie-Geneviève RENAUDIN, directrice interrégionale de la direction interrégionale Île-de-France, Centre, et, en son absence ou si elle est empêchée, M. David GOUTX, directeur adjoint de la direction interrégionale Île-de-France, Centre. »

#### Article 3

La présente décision prend effet le 25 novembre 2013.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

#### Article 5

La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait le 22 novembre 2013.

*Le directeur général par intérim,*  
O. GUPTA